



LE 28 SEPTEMBRE 2025, NOUS DÉFENDONS TOUJOURS LE DROIT À L'AVORTEMENT PARTOUT DANS LE MONDE

En cette journée internationale pour le droit à l'avortement du 28 septembre 2025, nous exprimerons notre solidarité avec les femmes du monde entier qui n'ont pas accès à ce droit. Avec celles qui sont poursuivies par les anti choix, traditionalistes religieux ou masculinistes, quand elles luttent pour une société égalitaire en défendant leurs droits.

Nous voyons ces politiques à l'œuvre aux [USA](#), en [Pologne](#), en [Hongrie](#), en [Italie](#), et cela aboutit à la mort de jeunes femmes par refus de soins. Aujourd'hui, en Pologne, aux USA, des médecins ont peur d'être poursuivi.e.s pour complicité d'avortement illégal.

Dans ce contexte européen et international de poussées suprémacistes d'extrême droite, nous exigeons [l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne](#).

[En France](#), la politique du pouvoir est toujours de réduire le nombre d'hôpitaux et de maternités de proximité. Des centres de santé sexuelle de proximité, sous prétexte d' "effort budgétaire », voient leurs portes se fermer par des collectivités territoriales (Drôme par exemple). Dans le Loiret, le Planning familial subit une baisse de subvention du conseil départemental de 10 %. En même temps c'est toujours un seul et même labo, Nordic Pharma, qui possède le monopole de fabrication des médicaments nécessaires à la réalisation des IVG médicamenteuses. Ceci le rend très vulnérable à la pression des anti avortements. Les femmes ne peuvent toujours pas choisir la méthode pour avorter. La double clause de conscience est toujours un frein. La fermeture de la Maternité des Lilas, lieu emblématique autour des droits des femmes, est la preuve qu'en matière de santé publique seule la ligne budgétaire compte.

Nous savons qu'en France, si l'extrême droite arrivait au pouvoir, que les premières mesures prises seraient de restreindre les droits des femmes en général et plus particulièrement, le droit à l'avortement malgré l'inscription de la « liberté garantie » dans la Constitution.

Ce seraient des moyens réduits d'exercice professionnel (lieu, matériels, pénurie de médicaments) pour les soignants, un accès restreint à ce droit pour les femmes ayant choisi d'interrompre une grossesse. Ce serait également une vague de désinformation pour culpabiliser et déstabiliser les femmes dans leur choix, et menacer les professionnel.les.

[Nous devons réagir, dénoncer la moindre atteinte, le moindre obstacle. Nous ne voulons pas subir.](#)

[Partout en France, en cette journée, nous manifesterons dans la rue, nous participerons à des événements, nous ne permettrons pas que nos droits soient bafoués, oubliés, enterrés par les discours réactionnaires.](#)

[Nous ne resterons pas invisibles](#)

[Nous manifesterons le 28 septembre 2025 pour la défense et l'application effective du droit fondamental à l'avortement partout dans le monde.](#)

COLLECTIF "AVORTEMENT EN EUROPE, LES FEMMES DÉCIDENT "

avortementlesfemmesdecident@gmail.com <https://bsky.app/profile/collectavortement.bsky.social>

<https://www.facebook.com/avortement europe> [avortementlesfemmesdecident.org](https://www.avortementlesfemmesdecident.org)